

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 mars 2016

CRÉATION, ARCHITECTURE ET PATRIMOINE - (N° 3537)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AC244

présenté par
M. Bloche, rapporteur

ARTICLE 24

À l'alinéa 99, substituer aux mots :

« l'acte classant un »

les mots :

« la décision de classement d'un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.